



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
3 OCTOBRE 2024 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), M Guillaume CHAVAREN (2eme adjoint) Mme Lucie DESCHAMPS (3^{ème} Adjoint), M. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal), M Pierre Henri DECOMBE (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale),

EXCUSE(S) : Mme Audrey Bessay qui donne pouvoir à Mme Lucie Deschamps

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique RONDEL

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire.
Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1) APPROBATION DES DGD LOT 12 ET 13 TRAVAUX ECOLE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des explications donnés par le cabinet d'architecte pour les DGD des lots 12 et 13 et demande d'approuver les DGD des lots 12 carrelage pour 49089.03 € HT et lot 13 sols souples 22635.55 € HT

DECISION : *Le conseil municipal approuve à l'unanimité les DGD des lots 12 et 13*

2) VALIDATION DEVIS VIA FERRATA : SECURISATION DES FALAISES

Monsieur le Maire présente un devis de ALPES INGE pour 1500 € HT pour la sécurisation des falaises de la via ferrata

DECISION : *Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis*

3) DEVIS ETUDE DE PERMEABILISATION LOTISSEMENT :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser une étude de perméabilisation des sols afin de pouvoir déposer le permis d'aménager pour l'agrandissement du lotissement.

Monsieur le Maire présente 3 devis
AGEAU pour 1800 € HT
SICC VRD pour 2300 € HT
CELIGEO pour 2925.90 € HT

DECISION : *Le conseil municipal choisi l'entreprise AGEAU pour 1800 € HT et donne pouvoir au Maire pour le suivi de ce dossier.*



4) DEVIS PORTE LOCAL CLUB DES JEUNES :

Monsieur le Maire informe le conseil que les jeunes qui occupe le local communal souhaite changer la porte de garage en baie vitrée avec un volet roulant
Monsieur le Maire présente trois devis

- MENUISERIE YANNIS PEYRON pour 6868.20 € HT
- MENUISERIE MPA pour 5162.11 € HT
- MENUISERIE NIGON pour 5230.00 € HT

DECISION : Le conseil municipal choisi l'entreprise MPA pour 5162.11 € HT et donne pouvoir au Maire pour le suivi de ce dossier.

5) DEVIS REMISE EN ETAT APPARTEMENT MICRO-CRECHE :

Monsieur le Maire informe le conseil que quelques travaux sont à prévoir dans l'appartement au-dessus de la micro-crèche suite au départ des locataires, et présente un devis de LAURENT DERORY ELECTRICITE pour 853.18 € HT

DECISION : Le conseil municipal valide le devis pour 853.18 € HT

6) REGULARISATION CONCESSION CIMETIERE :

Ce sujet sera vu au prochain conseil du CCAS

7) POINT PISTE FORESTIERE :

M Patrick CHARLES présente l'avancée du dossier de subvention pour la création de pistes forestières, à ce jour il manque toujours des pièces pour compléter le dossier de subvention de la Région.

La commune doit s'engager à entretenir la piste pendant 10 ans

DECISION : Le conseil municipal s'engage à entretenir la piste forestière pendant 10 ans.

8) QUESTIONS DIVERSES :

a) Devis terreau pour 680 € HT

DECISION : Le conseil municipal valide ce devis

b) Nouveau PLUi à 87 communes : réunion le 22 novembre à 9h

c) Repas du CCAS le 3 novembre à la salle des fêtes

Le secrétaire de séance

Le Maire.

